

OCCITANIE, RÉGION À ÉNERGIE POSITIVE

Présentation de l'agence régionale de l'énergie et du climat - AREC

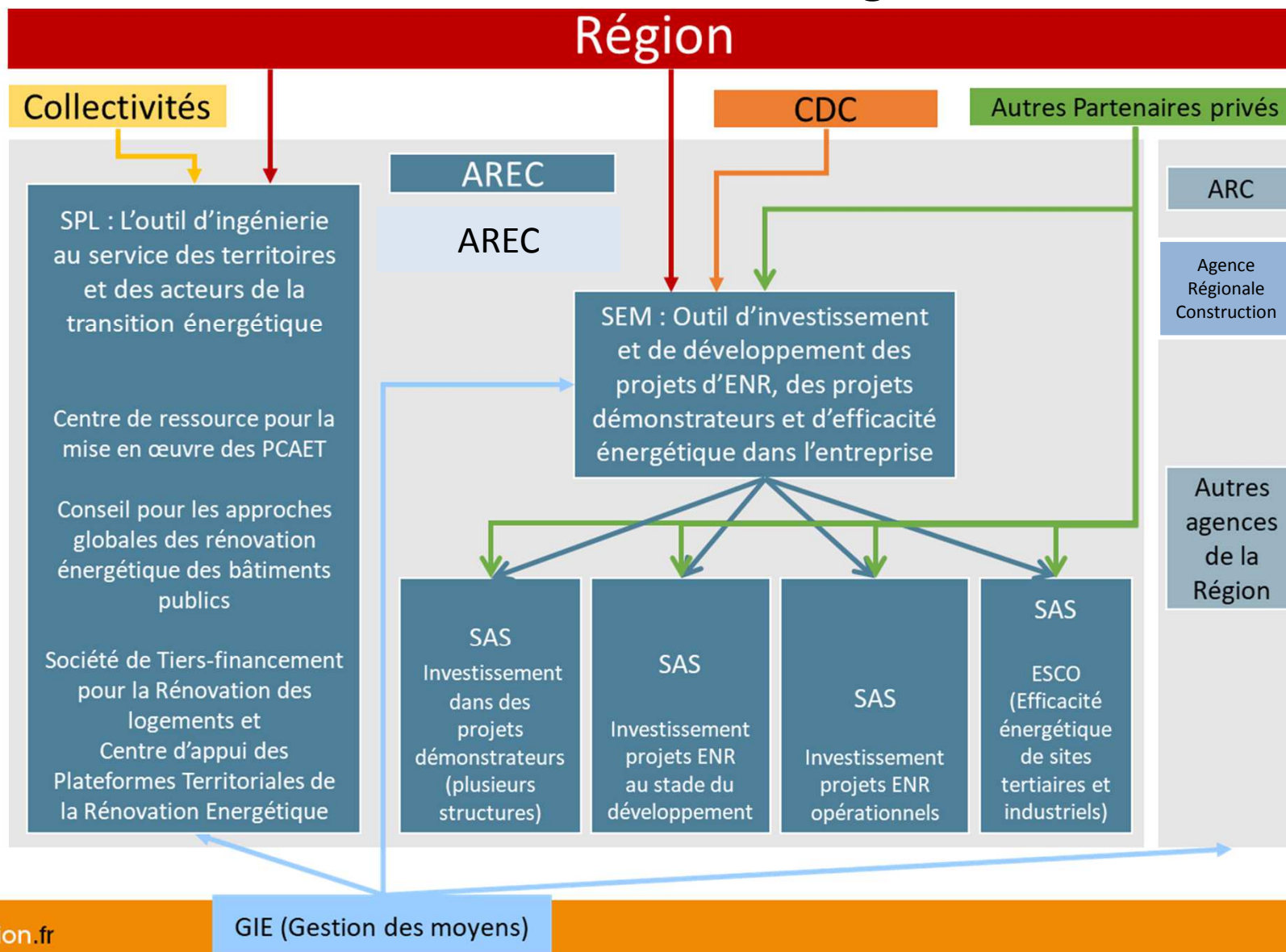
ATEE, dispositif CEE 4^{ème} période
Toulouse, le 13 mars 2018



OCCITANIE, RÉGION À ÉNERGIE POSITIVE



L'AREC, « bras armé » de la stratégie REPOS



L'AREC, une offre de service intégrée pour une Région à énergie positive

1/ La SPL AREC, outil d'ingénierie au service des territoires et des acteurs de la TE

- Ingénierie auprès des territoires (Plan Climat Air Energie Territorial -PCAET-, montage de projets)
- Ingénierie pour le montage de projets citoyens
- AMO pour la rénovation des bâtiments publics, en lien avec l'Agence Régionale Construction
- Centre de ressources pour les Plateformes territoriales de la rénovation énergétique
- Outil de tiers financement pour la réalisation de travaux de rénovation énergétique dans les logements

2/ La SEM AREC, outil d'investissement dans les projets d'ENR et d'EE dans l'entreprise

- Investissement dans le cadre de projets « classiques » sur des filières matures
- Investissement dans les projets citoyens
- Investissement dans des projets innovants (démonstrateurs, technologies émergentes)
- Une activité d'ESCO (energy service compagny) : contrat de partenariat pour l'efficacité énergétique au sein de l'entreprise

*Un outil opérationnel au services des territoires et des projets,
positionné aussi bien sur l'ingénierie que sur l'investissement*

Calendrier : création de l'Agence Régionale de l'Energie et du Climat au 1^{er} janvier 2018

- Proposition de modification des statuts de la SPL ARPE lors du Conseil d'Administration de novembre
- Délibération de la Région : décembre 2017
- Recrutement du Directeur général de l'AREC : premier trimestre 2018
- Délibérations des collectivités actionnaires (SPL) => jusqu'en mars 2018
- Assemblée Générale Extraordinaire SPL AREC fin mars 2018
- Consultation des partenaires (SEM et SAS) : 1^{er} trimestre 2018
- Discussion sur statuts et pacte d'actionnaire (SEM et SAS) : 1^{er} semestre 2018

certificats d'économie d'énergie une stratégie opérationnelle au niveau régional

La Région a confirmé l'enjeu des CEE pour ses programmes internes et elle étudie les modalités d'un accompagnement sous la forme d'une assistance technique CEE auprès des collectivités territoriales.

Les axes principaux identifiés sont :

- Donner un accès simplifié à une ingénierie spécialisée pour faciliter la constitution et le dépôt de dossiers CEE,
- Conseiller les collectivités pour optimiser les CEE dans leurs projets,
- Mutualiser les ressources et l'expertise et réduire les coûts,
- Mutualiser les CEE pour atteindre le seuil des 50GWh cumac et les valoriser financièrement,
- Proposer un service adapté et dématérialisé (hotline et site internet) à l'échelle du territoire,
- Construire un véritable partenariat avec les collectivités et pouvoir répondre à leurs besoins,
- Communiquer sur le dispositif CEE avec les réseaux déjà en place : ADEME, ATEE, ALE, CEP, syndicats d'énergie,...

La Région a identifié des freins majeurs à l'intégration des CEE dans les projets publics, ils sont en grande partie administratifs.

En mutualisant les ressources et en proposant un accompagnement expert, les collectivités devraient être plus à même de s'engager dans le dispositif CEE.

OCCITANIE, RÉGION À ÉNERGIE POSITIVE



Merci de votre attention